

Français du Monde

Magazine
bimestriel
N°154

Avril
2009



Association Démocratique
des Français à l'Étranger



Un vote sanction

Les Français établis en Afrique et dans les Amériques qui ont voté à gauche aux présidentielles de 2007 ont l'occasion de s'exprimer à nouveau pour élire 79 conseillers des Français de l'étranger. Ils ont toutes les raisons de rester fidèles à leur geste d'il y a deux ans, et même d'être rejoints par d'autres.

Des promesses de campagne du Président de la République, celle qui s'applique hors de France avec le plus de vigueur est la réduction des moyens de l'Etat, qu'il s'agisse de crédits ou de personnels. Que tout ceci s'habille d'un discours de réforme, nous expliquant que le ministère des Affaires étrangères "doit se transformer pour entrer dans le XXIème siècle" ne trompe personne. Il entre dans le nouveau siècle comme une administration affaiblie, estropiée, aux troupes désespérées.

Et la gratuité des frais de scolarité offerte à un petit nombre de familles françaises dont les enfants sont lycéens n'a rien non plus pour apaiser le plus grand nombre. D'abord parce que l'on sait très bien que cette mesure, annoncée par Nicolas Sarkozy comme devant s'étendre à l'ensemble des classes jusqu'à la maternelle, n'ira pas, compte tenu de son coût, au-delà des trois classes du lycée. Ensuite parce qu'en raison de l'état des finances de l'Etat français, tout s'organise pour transférer le coût de cette mesure sur

les autres familles, françaises et étrangères. Avec la hausse accélérée des frais de scolarité dans tous nos établissements à travers le monde, avec l'arrivée prochaine d'une taxe additionnelle de 6% ou de 2%, nos établissements deviennent de moins en moins accessibles aux familles étrangères à revenus moyens traditionnellement tournées vers la France. De plus en plus, ce sont les enfants d'une bourgeoisie d'argent qui nous arrivent, dont les parents achètent "l'éducation à la française" comme le meilleur et le plus chic produit sur le marché, avant de leur payer l'université américaine... Est-ce bien ce que nous voulons ?

Pendant ce temps, rien n'est fait pour élargir l'accès de la caisse de sécurité sociale des Français de l'étranger aux plus faibles : avec ses 160 000 bénéficiaires, elle ne couvre toujours que 12 % de nos compatriotes enregistrés dans nos consulats. Or dans le même temps, les aides consulaires diminuent, et avec l'arrivée prochaine des "pôles consulaires régionaux", nos consulats vont encore s'éloigner de leurs administrés.

Est-ce cela la priorité promise aux Français de l'étranger ? Si faible que soit la voix des Français hors de France, l'occasion s'offre d'infliger au Gouvernement un vote sanction. Ne passons pas à côté.

Le Bureau national

Sommaire

Actualité p2

Le premier FOMA

AFE p4

Dixième assemblée plénière

Emigration p6

Partage d'expériences

FdM pratique

Elections à l'AFE : comment voter ? p7

L'AFE : vie quotidienne p8

Elections européennes p10

Afrique p11

A la rencontre de communautés vivantes et entreprenantes

Amériques p12

Etats-Unis : vers la relève des générations

Le Cône Sud en campagne

Brèves p14

Vie de l'association p15



Français du Monde

Magazine de Français du Monde - Association
 Démocratique des Français à l'Étranger

62 boulevard Garibaldi 75015 Paris - France

tél : 01 43 06 84 45 - télécopie : 01 43 06 08 99

www.francais-du-monde.org - contact@adfe.org

Conception graphique : Myriam Legrand

3 rue Montesquieu, 92600 Asnières - 01 47 93 59 10

Réalisation et impression : Bordessoules

42 av. de Rochefort 17413 St Jean d'Angély Cedex

Directeur de la publication : François Nicoullaud

Rédactrice en chef : Julia Trinson

Comité de rédaction : Christian Boloch, Elisabeth Kervarrec

Relecture : Cybèle Bouteiller

Maquettiste : Isabelle Chardonnet

Photo en une : Gabriel Laurent www.photothèque.org

CPPAP 1010 G 87188 - ISSN02447607

Coup d'envoi réussi pour le premier FOMA, forum mondial des anciens élèves de l'enseignement français à l'étranger

Il fallait certainement un événement marquant comme cette journée du 28 mars, passée dans le site prestigieux de la maison internationale de la cité universitaire de Paris, pour que prenne corps un réseau mondial des anciens élèves de l'enseignement français à l'étranger.

Organisé par l'AEFE, ce forum a permis de donner la parole à des anciens élèves sur trois thématiques : **les valeurs** ; **les outils** pour fédérer et communiquer ; **les moyens** pour soutenir et accompagner les anciens, les établissements, le réseau.

Les anciens élèves de tous âges qui se sont exprimés ont insisté sur les **valeurs véhiculées par l'enseignement français** excellemment résumées par Atiq Rahimi, ancien élève de Kaboul et prix Goncourt 2008 : "Je pense donc je suis... Science sans conscience n'est que ruine de l'âme... Comment peut-on être Persan ? Liberté j'écris ton nom..."

Miguel Angel Martinez, vice-président du Parlement Européen, a ému l'assistance en évoquant l'enseignement français en Espagne dans le contexte de l'après-guerre. "Alors que la liberté s'était arrêtée aux pieds des Pyrénées, dans la bulle des lycées français de Madrid ou de Barcelone des enseignants formaient des jeunes gens libres, protégés d'une réalité dans laquelle on continuait à fusiller et à emprisonner". Vingt ans plus tard on retrouvait certains de ces élèves dans les communes, les ministères, les tribunaux, les organismes internationaux, porteurs des valeurs de l'enseignement de la France. Miguel Angel Martinez a conclu en affirmant que **les raisons budgétaires ne doivent pas couper court à ce vecteur de progrès** que sont les lycées français.

Autre moment d'émotion et de réflexion induit par le témoignage de Salem, ancien élève du Liban, boursier d'excellence, actuellement élève à l'école des Mines de Paris : "le plus important pour moi dans l'octroi de cette bourse n'a pas été l'argent, mais le fait que je me suis senti le bienvenu en France".

Alain Joyandet, secrétaire d'Etat chargé de la coopération et de la francophonie, a commencé son intervention par un hommage au **réseau international d'échanges et de compétences** qui était en train de se créer et qui pourrait être un appui aux établissements, mais a fini sur le constat consternant que les lycées auraient besoin d'encore plus d'aides et que l'on pourrait peut être appeler à la rescousse des volontaires internationaux et des enseignants retraités !

De jeunes anciens ont présenté les **conclusions des tables rondes** : nécessité d'ancrer les valeurs en commun et en partage - notamment la laïcité intégratrice, de véhiculer l'idée européenne, de créer des ponts entre les lycées et le supérieur. Les administrations des établissements devront être plus impliquées, des outils de création de site internet mis à disposition ainsi qu'une plateforme centrale pouvant aboutir à la rédaction d'un annuaire mondial au service de la mobilité des anciens élèves.

La directrice générale de TV5 Monde, Marie-Christine Saragosse, propose de médiatiser ce réseau et de mettre à sa disposition les ressources techniques de sa chaîne. C'est sur ces propositions concrètes et un dynamisme renforcé par la rencontre des expériences que le FOMA s'achève avec l'espoir d'une prochaine session dans deux ans.

Michèle Bloch



La France à la recherche d'une politique culturelle

Le réseau culturel français à l'étranger comprend d'une part une structure étatique, 148 centres et instituts, et d'autre part des établissements locaux d'initiative privée, les Alliances françaises, qui bénéficient de l'aide financière de l'État (231 sont liées aux ambassades et 255 conventionnées). Les uns et les autres sont chargés de l'enseignement du français par des cours généralistes ou spécialisés, de la diffusion et de la programmation culturelles, de la fourniture d'information et de documentation sur la France.

Le rapport du député Dauge en 2001 puis ceux des sénateurs Duvernois en 2004 et Gouteyron en 2008 avaient sonné le tocsin. Ils soulignaient la dégradation des centres et instituts depuis quelques années : fermetures massives (22 en Europe entre 2002 et 2007), diminution dramatique des crédits, contradiction entre les déclarations et les réalités, lourdeur de gestion... Le rapport Dauge dénonçait déjà "la tutelle souvent désuète et tatillonne de ambassadeurs qui ont tendance à récupérer les dossiers culturels pour exister médiatiquement". Il devenait urgent de **définir une politique culturelle et universitaire plus efficace.**

En 1996 l'ADFE avait proposé la création d'une agence pour la culture française à l'étranger ayant un budget propre et une véritable autonomie sur le modèle du British Council et du Goethe Institut. Organisme ayant une personnalité propre, protégé des empiètements sur ses crédits, cette agence pourrait lever des fonds sur contrats d'objectifs et de moyens, nommer des spécialistes de la culture en remplacement des diplomates. Le périmètre de cette agence devrait être le plus large possible : coopération culturelle, universitaire, scientifique et technologique. Le Ministère de la Culture apporterait son savoir et le

Quai d'Orsay définirait les priorités géographiques et les programmes. Le pilotage quotidien appartiendrait à l'agence. Le 25 mars dernier, Bernard Kouchner a annoncé la fusion des instituts, centres culturels et services culturels des ambassades sous un label unique : **Institut Français**. Le budget initial pour 2009 était de 297 millions d'euros, il a été amputé de 60 millions cet hiver, mais devrait être abondé de 40 millions, dont on ne sait d'où ils viendront !

Une nouvelle agence devrait donc voir le jour avant la fin de l'année, mais quel sera son périmètre exact et son autonomie ? **Rien n'est réglé.** Une équipe de "préfiguration" a été annoncée. **Qu'en sortira-t-il, le meilleur ou le pire ?**

Mona Muraccioli



Mars 2009, exposition photographique de cent chefs d'oeuvre du Louvre le long de la plage de Montevideo

Reconnaissance en France des partenariats civils enregistrés à l'étranger

Français du Monde-ADFE et son collectif LGBT ont appris avec satisfaction l'adoption définitive par le Sénat le 24 mars dernier de l'amendement déposé par notre sénateur Richard Yung sur la reconnaissance en France des partenariats civils enregistrés à l'étranger. Cet amendement avait fait l'objet d'un parfait consensus puisqu'il avait été adopté à l'unanimité par la commission des lois et également reçu l'avis favorable du gouvernement.

Il devrait simplifier l'existence de tous les couples établis en France, français, étrangers ou binationaux. Concrètement, il s'agira d'insérer un nouvel article dans le code civil stipulant que "les conditions de formation et les effets d'un partenariat enregistré, ainsi que les causes et les effets de sa dissolution, sont soumis aux dispositions matérielles de l'État de l'autorité qui a procédé à son enregistrement."

Les personnes ayant signé l'équivalent d'un PACS à l'étranger se trouvent aujourd'hui dans une situation étonnante lorsqu'elles désirent se pacser en France puisque leurs droits ne sont pas

reconnus dans notre pays et qu'elles doivent donc rompre leur union pour pouvoir se pacser. Ceci alors que le PACS est pour sa part reconnu dans différents pays de l'Union Européenne. L'amendement adopté permettra donc aux couples concernés de voir leur partenariat reconnu par les autorités françaises et de bénéficier des droits afférents à ce dernier, tant qu'ils ne sont pas en contradiction avec l'ordre public français.

Cependant, cette évolution positive, qui reprend une proposition de réforme faite par le Médiateur de la République, ne répond qu'à l'une des quatre observations relatives au PACS qu'il avait formulé. Les trois autres observations, concernant les droits des salariés pacésés (capital-décès, droit à congés, pension de réversion), n'ont pour le moment pas abouti à des modifications de la législation française. Rappelons enfin que, pour les couples homosexuels, cette disposition ne résout pas la question de l'adoption, qui leur demeure encore interdite en France.

Cybèle Bouteiller

Dixième assemblée plénière de l'AFE : un tour d'horizon des problématiques des Français à l'étranger

En ce dimanche 1^{er} mars, le climat est effervescent au café du centre de réunion : les membres du groupe Français du Monde-ADFE à l'AFE s'apprentent à se réunir toute la journée, pour préparer au mieux la semaine d'assemblée plénière qui les attend. L'ambiance est aux retrouvailles pour ces conseillers établis aux quatre coins du monde qui échangent nouvelles du terrain et bruits de couloir dans une atmosphère amicale. Quelques minutes plus tard, ils seront tous sagement alignés en salle de réunion, prêts à passer la journée à aborder les grandes thématiques qui feront l'actualité de la plénière dans les six jours à venir. Monique Morales, la présidente du groupe, leur rappelle : "Etre présent à la plénière et participer aux réunions de groupe préparatoires fait partie de vos devoirs d'élus." Le travail peut commencer... Après la journée préparatoire du groupe, les membres de l'AFE se réuniront pendant trois jours en commission thématique, puis pendant deux jours et demi en session plénière avant d'assister, pour ceux qui le souhaitent, à la réunion du Conseil d'administration de Français du Monde-ADFE le samedi après-midi. Une semaine intense ! Le point sur les échanges, commission par commission.

Commission des affaires sociales

Parmi les faits saillants, les élus FdM-ADFE ont pu souligner la situation grave que connaît le fonds d'action sociale du ministère des Affaires étrangères : **le budget de 17 millions d'euros annuels stagne en 2009 et diminuera de 20 %** sur 2010 et 2011. Le sentiment d'injustice est fort : pourquoi diminuer le montant de l'aide sociale pour les Français de l'étranger, alors que ce n'est pas le cas des Français de l'hexagone ? La question de la prise en charge d'une partie des cotisations à la caisse des Français de l'étranger (CFE) pour les plus démunis a également été évoquée. Actuellement, l'Etat prend en charge 33 % de la cotisation de cette "troi-

sième catégorie aidée". A l'initiative de FdM-ADFE, le Conseil d'administration de la CFE a voté pour que cette prise en charge passe à 50 %. Pour l'instant, vu les restrictions budgétaires, cette proposition a été mise de côté et il faudra défendre le maintien de la prise en charge à 33 %. Par ailleurs, une rencontre avec des responsables de la CNAMTS (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés) a permis de confirmer que les Français de l'étranger revenant vivre en France ont droit à la CMU (couverture maladie universelle) à leur retour. Enfin, une intervention très intéressante sur la protection de la famille opérée par le Ministère des Affaires étrangères et euro-

péennes (MAEE) a permis de prendre conscience de **l'importance de la médiation**, notamment dans les cas d'enlèvement d'enfants : il est conseillé de s'appuyer sur le ministère plutôt que sur des ONG, en raison de son poids officiel.

Commission de l'Union européenne

Beaucoup de temps a été consacré au bilan de la première rencontre des Européens établis hors de leur pays d'origine organisée en septembre 2008 et aux perspectives que cette dernière a tracées. La **Déclaration de Paris**, qui détermine des engagements et des demandes précises au niveau de la couverture sociale, des droits civils, de la représentation diplomatique, de la protection civile et d'une organisation européenne des Européens expatriés doit faire l'objet d'un suivi politique, notamment avec un relais espéré en Belgique (particulièrement pendant sa présidence de l'UE en 2010), au sein de l'agenda du Parlement européen et à travers une proposition de recommandation à l'étude au Conseil de l'Europe. Autre fait notable, les Etats membres ont approuvé pendant la présidence française de l'UE le concept

Que se passe-t-il pendant l'assemblée plénière ?

A près trois jours de réunions en commissions, la session plénière est l'occasion pour chaque commission thématique de présenter son rapport. L'ensemble des membres de l'AFE y assiste aussi à l'intervention de personnalités sur des thématiques les intéressent : cette fois-ci, ils ont eu droit à une audition sur l'élection de députés des Français de l'étranger (voir page 14), une démonstration du vote électronique, une présentation de la politique de l'immigration du gouvernement... Enfin les questions orales et questions d'actualité permettent aux membres de l'AFE de poser des questions précises à l'administration, qui leur répond.



Les membres de l'AFE ont été reçus par le Président du Sénat Gérard Larcher lors d'une réception.

Le groupe FdM-ADFE à l'AFE



Le groupe, qui rassemble 57 membres, se réunit tous les soirs de la plénière et le dimanche la précédant toute la journée. Le but : préparer ensemble les positions défendues par le groupe, échanger sur les points d'actualité et sur les activités des commissions thématiques. Le reste de l'année, un forum de discussion en ligne dédié au groupe permet aux membres de se tenir au courant de leurs actions et de réfléchir ensemble aux questions d'actualité malgré l'éloignement.

Pour Monique Morales, l'assemblée plénière de mars était la dernière en tant que présidente de groupe. Les élus Français du Monde-ADFE en ont profité pour lui rendre hommage et la remercier pour son travail durant les trois dernières années.

d'assistance mutuelle européenne en matière de protection civile (par exemple en cas de conflit ou de catastrophe dans un pays tiers). Enfin, les membres de la commission ont auditionné la directrice du CLEISS (centre de liaisons européennes et internationales de sécurité sociale). Parmi les informations à retenir, notons qu'un dossier de demande de retraite doit être introduit dans le pays de résidence et non en France.

Commission des affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel

Les membres de l'AFE ont eu confirmation que les moyens de l'action culturelle extérieure de la France subissaient une réduction de 20 % en 2009. **De nombreux instituts culturels ferment en Europe**, suscitant l'incompréhension. En ce qui concerne l'enseignement, les élus FdM-ADFE ont exprimé leurs vives inquiétudes, notamment à cause des fortes contraintes budgétaires imposées à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et de la **mise en place de la prise en charge** qui a entraîné la déstabilisation du système des bourses et va induire une **forte augmentation des écologies**. La mise en place de la

prise en charge des frais de scolarité dans les classes de lycée est loin de faire l'unanimité à l'AFE.

Enfin, concernant l'audiovisuel, les élus ont particulièrement apprécié l'intervention de la directrice de la francophonie, de la promotion du français et des relations institutionnelles à **TV5**. Avec un budget modeste de 92 millions d'euros, la chaîne diffuse des programmes francophones à travers le monde, en les rendant accessibles grâce à des sous-titres en de nombreuses langues. Un grand effort de diffusion est fait sur les nouveaux médias : Internet, téléphonie mobile... A cet égard, le site de la chaîne est particulièrement riche et offre notamment des rubriques consacrées à l'apprentissage du français.

Commission des finances et des affaires économiques

La commission a présenté un vœu attirant l'attention du législateur sur les dysfonctionnements induits par **l'impossibilité de prévoir au budget de l'Etat** le montant de la prise en charge de la scolarité dans les classes de lycée, puisque la plupart des établissements scolaires privés de l'AEFE fixent librement le montant des frais de scolarité. Malheureusement, à l'initiative du groupe UFE, le vœu a été retiré du vote lors de la session plénière. Par ailleurs, la commission s'est penchée sur les programmes budgétaires du MAEE concernant les Français de l'étranger, s'interrogeant notamment sur la mise en place **d'indicateurs de performance**, comme le prévoit la loi organique sur les lois de finances. Dernier fait marquant, la commission a reçu Jean-Michel

Severino, directeur de l'agence française de développement (AFD) : un établissement public en pleine mutation, dont les champs de travail s'élargissent et qui affiche une volonté de grande réactivité. L'axe de développement de l'activité de l'AFD pour 2009 est "une relance verte et solidaire". A noter que sur le terrain, dans les pays en développement, les porteurs de projets peuvent s'adresser directement aux directeurs locaux de l'AFD.

Commission des lois et règlements

Le travail de cette commission a beaucoup tourné autour des différentes **élections**. Celles de l'AFE, avec notamment la mise en place généralisée du **vote électronique**, complément du vote par correspondance. **Elections européennes** également puisque, si le Traité de Lisbonne est ratifié par tous les Etats membres, la France se verra attribuer deux sièges supplémentaires au Parlement européen : sièges qui pourraient servir à la représentation des Français de l'étranger. **Elections législatives** enfin, comme la planète sera divisée en onze circonscriptions pour les Français de l'étranger (voir page 14). Les échanges ont notamment porté sur la place de l'AFE et de ses conseillers dans un contexte où la représentation des Français de l'étranger sera améliorée. Beaucoup au sein du groupe FdM-ADFE pensent que les conseillers à l'AFE garderont toute leur place en se concentrant d'avantage sur leurs fonctions d'élus de "proximité" au sein d'une véritable collectivité des Français de l'étranger.

Julia Trinson

Pour plus d'informations sur le fonctionnement de l'AFE et les élections de juin, reportez-vous au cahier pratique pages 7 à 9.



La plénière de l'AFE permet aux conseillers de faire entendre la voix des Français de l'étranger en haut lieu.

Partage d'expériences

Conférence internationale des conseils et institutions de l'émigration

Français du Monde ADFE a participé à cette première conférence internationale des conseils et institutions de l'émigration organisée par le Conseil de la Communauté Marocaine à l'étranger (CCME) à Rabat les 3 et 4 mars derniers.

Une centaine de participants issus de 16 pays ont pris part à ce séminaire. Ministres et responsables gouvernementaux, représentants des conseils ou des associations d'émigrés, élus aux institutions représentatives d'expatriés, experts en matière migratoire et responsables politiques venant du Maghreb, d'Europe de l'ouest, d'Europe orientale, d'Amérique latine, d'Afrique sub-saharienne et du Moyen-Orient ont ainsi pu échanger sur les trois thèmes proposés : "émigration

L'évolution politique interne de chaque pays, les avancées démocratiques en particulier et **la prise de conscience de l'importance des retours - en termes financiers et de compétences** - ont mis à l'ordre du jour dans de nombreux pays la question de la représentation politique des ressortissants vivant hors des frontières nationales. Des législations et des politiques publiques variées ont été mises en place et elles continuent à évoluer.



Le mur de Nogales qui sépare à gauche les Etats-Unis et à droite le Mexique.

et participation politique : problématiques générales", "les conseils de l'émigration et la participation politique : expériences nationales" et "politiques publiques des différents Etats envers leurs communautés émigrées".

Le choix des mots n'est pas neutre : **on parle ici d'expatriés, là d'émigrés** ... Les raisons et les conditions de cette émigration, le nombre de personnes concernées, les évolutions (retour dans le pays d'origine ou intégration définitive dans le pays d'accueil), la force et la nature des liens des communautés expatriées avec leur pays d'origine varient d'un pays à l'autre et à travers le temps. Par ailleurs, ces pays sont le plus souvent pays d'émigration et pays d'immigration, ce qui amène parfois un changement de perspective dans l'approche des questions.

Ce séminaire a été l'occasion de croiser les réflexions sur la place à donner aux ressortissants expatriés dans la vie politique d'un pays, sur le mode de leur représentation politique, et de comparer les expériences nationales présentées ainsi que les politiques publiques menées en leur

faveur ou pour canaliser les aides financières qu'ils envoient à leurs familles dans le sens du développement du pays.

Bien sûr, les points de vue exprimés par le Mali et l'Equateur, d'où sont issus beaucoup de travailleurs pauvres, n'étaient pas forcément les mêmes que ceux de l'Espagne, du Liban ou d'ailleurs, mais **au-delà des différences, plusieurs idées semblent partagées** :

- Au-delà des difficultés d'intégration et de certaines dérives xénophobes, les phénomènes migratoires sont un puissant levier de compréhension mutuelle entre les peuples et d'enrichissement culturel.

- Intégration des migrants dans le pays d'accueil et préservation de leur identité culturelle et des liens avec le pays d'origine sont les deux termes

d'une équation délicate à résoudre mais incontournable.

- La recherche sur les phénomènes migratoires n'est pas encore très développée mais elle donne des éléments de lecture et de comparaison, bases des évolutions futures.

- L'analyse comparative et la réflexion collective ne peuvent que contribuer à mettre en place des politiques concertées, prenant en compte en priorité l'intérêt et la protection des populations migrantes.

Un comité de liaison provisoire a été constitué pour prolonger ce séminaire et préparer d'autres rencontres. Il regroupe le CCME marocain, le Conseil général de la communauté espagnole à l'étranger, le Haut conseil des Maliens de l'extérieur et le Ministère pour les Equatoriens et Equatoriennes migrants.

Pour finir, signalons deux éléments symboliquement forts :

- Le passeport universel proposé par l'Equateur et distribué aux participants, qui permettrait de se déplacer sans encombre sur toute notre planète ;

- A propos de la façon dont sont traités les émigrés (légaux ou non) par les autorités des pays d'accueil, plusieurs remarques ont été formulées que peuvent résumer les paroles d'un représentant malien : "Ne faites pas aux immigrés dans votre pays ce que vous ne supporteriez pas qu'on fasse à vos ressortissants émigrés dans un autre pays".

Il faut enfin saluer l'initiative marocaine, la qualité des interventions, la variété des réflexions et la volonté partagée d'améliorer l'existant. Le CCME, instance consultative créée il y a un peu plus d'un an, a ainsi montré son dynamisme et sa volonté de mettre en synergie les organisations dédiées par les Etats à leur population émigrée afin de faire progresser la réflexion et la législation sur les problématiques de l'émigration.

Marie-Pascale Avignon-Vernet
Français du Monde-ADFE Maroc

Elections à l'AFE du 7 juin 2009 : comment voter pour ses représentants en Afrique et en Amérique

Un mode de scrutin qui change selon les circonscriptions, trois façons de voter différentes... Les élections de l'AFE se déroulent certes en un seul tour, mais elles ne sont pas les plus simples ! Petit guide pour s'y retrouver.

Trois façons de voter, au choix :

- 1) Voter en personne en vous rendant au bureau de vote le jour du scrutin
- 2) Voter par voie électronique
- 3) Voter par correspondance (voie postale ou dépôt de l'enveloppe au consulat) dès que vous aurez reçu le matériel électoral envoyé par le consulat.

A compter du 15 avril 2009, les ambassades et les postes consulaires envoient, pour l'information des électeurs, le matériel électoral et le matériel nécessaire au vote par correspondance.

Du nouveau en 2009 ! Tout électeur recevra sans condition le matériel pour voter, s'il le souhaite, par correspondance. Le vote par correspondance est considéré comme un mode d'expression normal du suffrage, accessible à tout électeur. Rappelons que c'est une facilité et une sécurité permettant de parer à tout imprévu de dernière minute. La procédure est simple et quel que soit le mode de scrutin (scrutin majoritaire ou scrutin proportionnel) les modalités de vote par correspondance sont les mêmes.

ATTENTION ! L'électeur dont le vote par correspondance sera déjà enregistré à l'ambassade ou au poste consulaire ne pourra plus voter par voie électronique ou se rendre au bureau de vote le jour du scrutin.

Selon les circonscriptions, les modes de scrutin varient :

Circonscriptions à scrutin proportionnel

Si vous votez dans l'une des circonscriptions suivantes : Toronto, Montréal, Washington, San Francisco, Brasilia, Buenos Aires, Caracas, Mexico, Alger, Rabat, Tunis, Tananarive, Yaoundé, Dakar, Bamako, Abidjan, Libreville, Brazzaville, vous aurez à élire de trois à cinq conseillers au scrutin à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel.

Pour que votre suffrage soit valable, vous devez choisir l'une des listes en présence. Vous devez voter pour une liste complète. Toute suppression ou ajout d'un nom, toute modification dans l'ordre de présentation des candidats de la liste sélectionnée, tout ajout d'un mot quel qu'il soit entraîne son invalidation.

Circonscriptions à scrutin majoritaire

a) Si vous votez dans l'une des circonscriptions électorales suivantes : Houston, Chicago, Port au Prince Johannesburg, Nouakchott, vous aurez à élire un seul conseiller au scrutin majoritaire à un tour.

Dans ces circonscriptions où un seul siège est à pourvoir, aucune modification du bulletin n'est possible, sous peine de nullité.

b) Si vous votez dans l'une des circonscriptions suivantes : Le Caire, Djibouti, Nairobi, Lomé, vous aurez à élire deux conseillers au scrutin majoritaire à un tour.

Vous pouvez avoir le choix entre plusieurs bulletins comportant deux candidats sur un même bulletin ou plusieurs bulletins avec un seul candidat.

Dans le cas de bulletins comportant deux candidats, le panachage est autorisé sous réserve de **ne jamais séparer** le candidat titulaire de son remplaçant éventuel.

bulletin de vote 1	
JANVIER Jean <small>remplaçant éventuel :</small> FEVRIER Edith	MARS Sophie <small>remplaçant éventuel :</small> AVRIL Valentin
ET	
bulletin de vote 2	
MAI Ernest <small>remplaçant éventuel :</small> JUN Odette	JUILLET Nicole <small>remplaçant éventuel :</small> AOUT Paul
bulletin de vote 3	
JANVIER Jean <small>remplaçant éventuel :</small> FEVRIER Edith	MARS Sophie JUILLET Nicole <small>remplaçant éventuel :</small> AVRIL Valentin AOUT Paul

Le choix de l'électeur s'est porté sur JANVIER Jean et JUILLET Nicole. *Cet électeur a 2 possibilités :*

- introduire 2 bulletins dans l'urne, en rayant les candidats qui n'ont pas son vote sur chaque bulletin (bulletin 1 et 2)
- introduire 1 bulletin en rayant le candidat qui ne recueille pas son vote et en inscrivant le nom du deuxième candidat pour qui il vote (bulletin 3).

Les délais

Les votes par correspondance (voie postale ou dépôt de l'enveloppe au consulat) doivent parvenir à l'ambassade ou au poste consulaire au plus tard le vendredi 5 juin 2009 à 18 heures, heure légale locale.

Le vote par voie électronique sera ouvert le mercredi 20 mai 2009 à 12 heures, heure de Paris et sera clos le jeudi 4 juin 2009 à 12 heures, heure de Paris.

L'Assemblée des Français de l'étranger :



La question de la représentation politique des Français établis hors de France est aussi ancienne que celle des Français de l'hexagone. Déjà durant la convocation des Etats généraux en 1789, s'était posé le problème de la validation des 17 députés venu d'outre-mer.

En 1948 naît le Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE), dont le système d'élection relève d'avantage de la cooptation que du vote. A partir de 1982, l'élection des délégués se fait au suffrage universel. Avec la loi du 9 août 2004, le CSFE devient l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), dénomination qui sous-entend la reconnaissance de la collectivité publique des Français établis hors de France. C'est la naissance de l'assemblée telle qu'elle existe aujourd'hui...

Qui siège à l'AFE ?

A ce jour, l'AFE est composée de 181 membres : 153 conseillers élus, 16 membres désignés par le ministre des Affaires étrangères et 12 sénateurs.

Après le renouvellement de 2009, le nouveau découpage électoral entrera pleinement en vigueur : les conseillers élus seront 155, les membres désignés 12 et les sénateurs seront toujours 12. L'Assemblée réunira donc 180 membres avec son président, le ministre des Affaires étrangères et européennes qui est membre de droit.

Les membres sont répartis en groupes. A la veille des élections de 2009, il y en a trois : UFE (117 membres), Français du Monde-ADFE (57 membres) et 7 élus hors groupe.

Comment fonctionne l'AFE ?

Tous les membres de l'assemblée ont les mêmes droits et les mêmes devoirs, excepté pour l'élection des sénateurs où seuls les conseillers élus votent. Mais tous les membres de l'assemblée n'ont pas le même statut ni les mêmes responsabilités selon qu'ils sont désignés ou élus ; membres ou non du Bureau de l'assemblée ; membres ou non d'un bureau de commission permanente.

L'assemblée plénière se réunit deux fois par an. Tous les membres sont convoqués. Tous les trois ans, au cours de la plénière qui suit le renouvellement de la moitié de l'assemblée, différents scrutins interviennent : élection des trois vice-présidents de l'Assemblée, élection des bureaux des commissions permanentes et temporaires.

Le Bureau de l'Assemblée est formé des vice-présidents de l'Assemblée et des membres des bureaux des commissions permanentes. Il a la charge d'assurer la continuité des travaux. Au sein de ce Bureau, le Collège des trois vice-présidents assure la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement de l'Assemblée.

Les membres sont répartis en commissions permanentes et en commissions temporaires.

Il y a cinq commissions permanentes : affaires sociales ; affaires culturelles, enseignement et audiovisuel ; finances et affaires économiques ; lois et règlements et Union européenne. Les commissions temporaires sont actuellement au nombre de deux : anciens combattants et sécurité des Français à l'étranger.

La fonction de conseiller

Indemnités

Le mandat de conseiller est bénévole. Toutefois, une indemnité semestrielle est versée au conseiller afin de prendre en charge les déplacements et séjours en France et dans sa circonscription dans le cadre de son mandat. Le versement à taux plein est subordonné à la présence aux réunions auxquelles est convoqué le conseiller. Depuis le 1er juillet 2006, les conseillers élus bénéficient d'une indemnité complémentaire forfaitaire mensuelle.

Privilèges attachés à la fonction.

Le conseiller dispose d'un passeport de service et d'un bureau équipé mis à sa disposition quelques heures par semaine ou par mois dans un bâtiment officiel. Il peut utiliser la valise diplomatique pour acheminer du courrier destiné à l'administration française ou aux autres membres de l'AFE, en France ou à l'étranger.

Le conseiller occupe un rang protocolaire, placé immédiatement après le fonctionnaire appelé à remplacer le chef de poste diplomatique ou le chef de poste consulaire. Il est invité par l'Ambassadeur ou le Consul à l'occasion de visites de personnalités si la présence d'une représentation de la communauté française est nécessaire ou souhaitable.

Le conseiller est sollicité pour donner son avis sur la composition des commissions administratives de sa circonscription électorale, commissions chargées de vérifier la bonne tenue des listes électorales.

En résumé, le conseiller est consulté sur toutes les questions générales concernant la communauté française. Il est informé des mesures prises dans les domaines d'intérêt général pour les Français de la circonscription.

vie quotidienne d'une institution et de ses élus

Calendrier du conseiller à Paris. Pour un conseiller sans responsabilité spécifique, une présence est requise impérativement deux fois par an pour assister aux sessions plénières (une semaine en mars et en septembre). Pour un conseiller membre du Bureau de l'Assemblée ou encore président de groupe, une présence est requise deux autres fois par an entre les sessions de l'assemblée plénière, généralement pendant deux jours.

Dans la circonscription électorale

Le Conseiller doit faire preuve d'une disponibilité quasi-permanente pour répondre aux sollicitations des ressortissants français. Il est convoqué aux commissions consulaires ou aux manifestations organisées par le chef de poste et il est membre de droit de la commission consulaire des bourses

scolaires, du comité consulaire pour la protection et l'action sociale (CCPAS), du comité consulaire pour l'emploi et la formation professionnelle et du comité d'établissement des lycées de l'AEFE de la circonscription. En cas d'indisponibilité, le conseiller peut désigner un mandataire, mais ce dernier ne dispose que d'une voix consultative.

Il est bien difficile de faire une estimation du temps que peut, que doit consacrer un conseiller à son mandat. Mais, pour ce qui concerne Français du Monde-ADFE, il doit d'abord être un militant de gauche à l'écoute et au service de tous ses concitoyens. Le choix d'un candidat dépend d'abord de son intérêt pour les autres, de sa sociabilité, de son "envergure" en particulier sur le plan local, de sa disponibilité.

Le saviez-vous ? Petit lexique des élections à l'AFE

Circonscription électorale : zone géographique composée d'un pays, d'une partie d'un pays ou de plusieurs dans laquelle des candidats se présenteront aux suffrages des électeurs. Les circonscriptions peuvent correspondre à un ou plusieurs sièges à pourvoir.

Circonscription consulaire : zone géographique ou division administrative placée sous l'autorité d'un consul de France.

Chef-lieu de circonscription électorale : poste diplomatique ou consulaire désigné pour coordonner d'une part le déroulement du scrutin jusqu'à son terme, la signature du PV et son envoi au ministère des Affaires étrangères et européennes et d'autre part les différentes formalités administratives postérieures au scrutin entre l'ensemble des postes consulaires de la circonscription électorale.

Position éligible : place sur la liste occupée par un candidat dont les probabilités d'être élu sont maximales. On considère que les places correspondant au nombre de sièges à pourvoir sont les places éligibles.

Quotient électoral : nombre de voix nécessaire pour obtenir un siège, variable en fonction du mode de scrutin.

Scrutin à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne : mode d'élection permettant que les élus représentent le plus équitablement possible la diversité des opinions des électeurs. Il est utilisé dans une majorité de circonscriptions pour l'élection à l'AFE. Trois sièges au moins y sont en jeu. Dans ces circonscriptions, le scrutin utilisé est le

scrutin de liste dite bloquée, l'électeur ne pouvant faire que le choix de la liste dans sa totalité. Aucune modification ne peut être portée sur le bulletin par l'électeur sous peine de nullité.

Ce mode de scrutin permet de voter pour une association, un parti, un programme plus que pour un(e) candidat(e). Les sièges sont attribués d'abord à chacune des listes en divisant le nombre de voix obtenues par le quotient électoral. Les sièges restant ensuite éventuellement à pourvoir sont attribués à la plus forte moyenne. Quand une liste obtient un ou plusieurs sièges, les candidats élus sont ceux portés dans l'ordre d'inscription sur la liste.

Scrutin majoritaire uninominal : mode de scrutin qui attribue le seul siège en jeu au candidat ayant obtenu le plus de voix. Pour l'élection à l'AFE, qui se déroule en un seul tour, la majorité relative suffit.

Scrutin majoritaire plurinominal : mode de scrutin utilisé dans l'élection à l'AFE pour les circonscriptions à deux sièges. Les candidats élus sont ceux qui ont personnellement obtenu le plus de voix, la majorité relative suffit.

Dans le cadre de ce scrutin où deux sièges sont à pourvoir, les candidats (qui doivent avoir impérativement un remplaçant) peuvent se présenter soit isolément, soit ensemble. Mais contrairement au scrutin proportionnel avec liste bloquée, les électeurs peuvent en ce cas panacher leur vote (voir page 7).

Les deux types de scrutin majoritaire permettent de voter pour un ou des candidats plutôt que pour une association, un parti, un programme.

Elections européennes : les Français de l'étranger ne sont pas tous à la même enseigne.

Les élections au Parlement européen se tiennent le 7 juin prochain. Contrairement à ce qui avait été envisagé, les Français vivant hors d'Europe pourront très difficilement s'y exprimer. En effet, ils ne pourront voter que dans une commune française où ils auront pris soin de s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2008. Le vote se fait soit en personne (il faut alors se libérer et se déplacer en France, ce qui est loin d'être possible pour tous), soit par procuration. Les procurations s'établissent au Consulat de son domicile, au plus tard deux à trois semaines avant le scrutin, mais encore faut-il donner sa procuration à quelqu'un : pas évident pour les Français établis hors de France de longue date !

Les Français résidant en Europe peuvent, quant à eux, choisir entre le vote dans une commune française et le vote dans leur pays de résidence, pour une liste locale. Dans certains pays, comme le Luxembourg, il n'est pas



rare de voir des résidents étrangers, et notamment français, figurer dans les listes des élections européennes.



Caisse des Français de l'Étranger

Vos enfants n'ont pas encore 20 ans

La CFE couvre les enfants à charge jusqu'à la veille de leur 20ème anniversaire s'ils sont scolarisés.

Afin de simplifier les procédures administratives, il a été décidé de ne plus vous demander chaque année, de manière systématique, un certificat de scolarité pour justifier de la poursuite d'études de vos enfants.

Bien sûr, la Caisse se réserve le droit d'effectuer des contrôles ponctuels de situation ; c'est pourquoi nous vous invitons à nous signaler sans délai, tout changement dans la situation de votre ou de vos enfants.

Nous souhaitons aussi vous rappeler qu'au-delà du 20ème anniversaire, s'ils poursuivent leurs études à l'étranger, vos enfants peuvent souscrire individuellement à l'assurance "étudiant" proposée par la CFE (cotisation trimestrielle 2009 : 129 euros). Le bulletin d'adhésion correspondant est téléchargeable sur notre site www.cfe.fr, rubrique "vos imprimés"

2 nouvelles fonctionnalités sur www.cfe.fr

Vous changez d'adresse* : vous pouvez signaler à la Caisse vos changements d'adresse principale via votre espace personnel. N'hésitez pas à utiliser cette procédure sécurisée qui vous permettra de mettre à jour votre dossier quasi immédiatement (inutile dans ce cas de confirmer votre demande par courrier, fax ou e-mail). (**ne concerne pas les adhérents dont l'entreprise paie les cotisations à la CFE*)

Vous avez oublié le code d'accès à votre espace personnel ? Lorsque vous demanderez la ré-attribution de votre code d'accès confidentiel, celui-ci pourra maintenant vous être communiqué immédiatement par e-mail!

Nouveaux services en ligne : rubriques *Action Sanitaire et Sociale, Santé prévention et liens utiles*

publicité

Mauritanie, Togo, Ghana, Bénin : à la rencontre de communautés vivantes et entreprenantes

En février et mars, Christian Boloch, vice-président de Français du Monde-ADFE, a rendu visite à nos sections dans ces quatre pays afin d'y apporter le soutien du Bureau national et de donner un coup de pouce à nos candidats aux prochaines élections à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE).

Partout où c'était possible, il y a rencontré les autorités françaises, rendu visite aux établissements français d'enseignement, aux centres culturels et aux Alliances françaises. Accompagné par les responsables de nos associations, il a pu faire moisson d'informations sur la présence française, les problèmes de sécurité, la situation des plus démunis, l'évolution des frais d'écolage et les effets pervers de la mise en place de la gratuité au lycée.

Dans tous les pays visités, il a rencontré des personnels dévoués, compétents et créatifs, notamment dans la mise en place de partenariats éducatifs avec des établissements du pays d'accueil, mais également profondément inquiets face aux choix de la France qui menacent notre rayonnement culturel et éducatif à l'étranger et particulièrement en Afrique. Revue de détail de ces visites de terrain...

A Nouakchott, la communauté française enregistrée est en augmentation (1610 inscrits en 2009 contre 1148 en 2003), notamment grâce à l'inscription de nombreux binationaux. Le lycée a vu ses effectifs croître de 200 élèves en 5 ans. La moitié des élèves sont mauritaniens, 29 % sont français. L'établissement mène un partenariat avec quatre écoles mauritaniennes et travaille sur un projet d'extension pour passer de 800 à 1100 élèves.

La section FdM-ADFE Mauritanie, en pleine mutation, fait du bon travail :

- cycle de conférences très suivies (les phénomènes migratoires en Mauritanie, plantes médicinales et pharmacopée traditionnelle améliorée, ...)
- interventions dans des classes sur un Paris-Dakar écologique en 2040.

Anne Simon, présidente de la section, ne ménage pas ses efforts pour défendre les idées de FdM-ADFE. Le brunch-débat organisé pour la venue de Christian Boloch a été une réussite. La conférence que ce

dernier a donnée sur la poursuite d'études en France a réuni une cinquantaine de personnes.



Le vice-président avec des membres de FdM-ADFE à Nouakchott

Joséphine Panico, implantée de longue date en Mauritanie, connue et appréciée de tous pour son action sociale en faveur des plus démunis, portera nos couleurs pour les prochaines élections, suppléée par Raymond Najjar, médecin. Enfin, un très grand moment : notre vice-président a rencontré Mariem Daddah, épouse du premier président de la République de Mauritanie, à sa demande. Une femme pleine de sagesse et de convictions.

Circonscription de Lomé. Lomé, Accra et Cotonou sont les capitales visitées par Christian Boloch dans cette circonscription. Seule Lagos, au Nigéria, n'a pu être programmée, faute de temps.

Si le nombre de Français est en légère augmentation à Lomé et Lagos et en baisse à Cotonou, il triple pratiquement à Accra (de 300 à 862), dans une ville en pleine expansion. Le profil de ces nouveaux expatriés : 35-45 ans, 3 enfants en moyenne et venus pour 3 à 4 ans. En découlent des conséquences pour le lycée français qui scolarise actuellement 427 élèves mais souhaite doubler sa capacité. Dans ce pays anglophone, les Français sont très présents dans les compagnies fruitières qui génèrent 2500 emplois locaux.



Conférence à Cotonou

A Lomé et Cotonou, notre association est très active aux côtés de nos compatriotes et multiplie les activités pour mieux les informer. "Paroles et palabres", bulletin d'information de FdM-ADFE Togo, verra prochainement la sortie de son troisième numéro. Au Bénin, un cycle de conférences rencontre un franc succès, la prochaine sur "les méfaits du paludisme" est très attendue.

A Lomé, une cinquantaine de personnes ont écouté notre vice-président leur parler des problèmes d'enseignement, de protection sociale, de paupérisation de notre réseau consulaire... Ils étaient autant à Cotonou sur le thème de la formation professionnelle.

A Accra, où il n'y a pas de section FdM-ADFE, Patrice Annequin avait réuni une vingtaine de personnes de milieux divers. Le débat a porté sur l'association, son histoire, ses valeurs, ses combats, ses succès et sur la marche à suivre pour créer une section. L'affaire est bien partie puisque depuis quelques jours fdm.ghana@gmail.com existe.

Dans cette circonscription à deux sièges, Françoise Mensah, installée depuis plus de 30 ans au Togo, présidente de la section depuis 1996, élue au CSFE de 1997 à 2003, sera notre candidate. Elle sera suppléée par Patrice Hannequin, qui travaille à Accra pour une organisation internationale de développement agricole. L'autre tandem sera conduit par Anne Brunet-Apithy, franco-béninoise, médecin très engagée et bien au fait des difficultés de nos compatriotes. Kayode David Gnonlonfon, jeune chef d'entreprise franco-béninois, sera son suppléant. Ces candidats méritent, au regard de leur action militante, toute la confiance des Français de leur circonscription.

Etats-Unis : vers la relève des générations

L'approche des campagnes électorales a du bon, elle nous pousse à sortir de nos bureaux parisiens et à reprendre contact avec le terrain en rendant visite à nos sections et à nos candidats. Une tournée aux Etats-Unis fin février m'a ainsi permis de me rendre à Washington, à Chicago, à Boston et à New-York : quatre lieux de présence très vivante de Français du Monde-ADFE.

A Washington, où nous disposons d'une section ancienne et solide, j'ai eu la joie de retrouver dans son environnement Kersti Kolombant, ancienne élue au Conseil supérieur des Français de l'étranger (actuelle Assemblée des Français de l'étranger, AFE) et aujourd'hui membre de notre Conseil d'administration. Jusque là je ne la rencontrais qu'à Paris, ce qui n'est pas du tout la même chose...

J'ai aussi eu la chance de faire la connaissance de Christiane Ciccone, depuis peu conseillère à l'AFE du fait de la démission de Christophe Monier, qui s'apprête à porter nos couleurs en tête de liste à l'élection du 7 juin. L'enchaînement des circonstances a bien fait les choses car nous disposons en Christiane d'une candidate aguerrie, engagée de longue date dans la défense de nos compatriotes et très respectée dans son milieu professionnel, le lycée Rochambeau.



Ce lycée phare de notre présence aux Etats-Unis, doté d'un encadrement et d'un corps enseignant de haute qualité et fortement motivé, se trouve d'ailleurs, pour des raisons multiples, en situation difficile. Là comme ailleurs, l'arrivée de la "prise en charge" des frais de scolarité des enfants français pour les trois classes de lycée, combinée à la hausse des coûts de scolarité pour toutes les autres familles et à la perspective proche d'une taxe addi-

tionnelle de 6 % ou de 2 % selon les cas, sur les factures adressées aux parents d'élèves, crée de très fortes tensions dans cette communauté.

J'ai été chaleureusement accueilli à Chicago par Marc Billon et Sylvette Nicolini, qui font équipe pour conquérir le siège attribué à la circonscription nouvellement créée du Middle West. Là encore, deux excellents candidats : Marc Billon, ingénieur informaticien, a été à l'origine du renouveau de notre section de Chicago, et Sylvette Nicolini a dirigé pendant une douzaine d'années le lycée français de la ville et y a impulsé un puissant développement.

Grâce à eux, j'ai pu en particulier rencontrer de jeunes chercheurs français travaillant dans le célèbre laboratoire national d'Argonne, conduisant des recherches de pointe en sciences fondamentales ou appliquées. Nous avons ainsi échangé sur la recherche et les universités françaises et américaines en arrivant à la conclusion que tout n'est pas forcément mauvais ou dépassé chez nous...

Frédéric Féru, qui m'a très gentiment accueilli et escorté tout au long de mon séjour, m'a permis de faire la connaissance d'une **toute jeune et très sympathique section de Boston**, très investie notamment dans le développement des programmes FLAM d'apprentissage du français pour les enfants de familles isolées, ne pouvant donc accéder à l'école bilingue de Boston. Il y a une vaste demande dans la région, et l'engagement de notre section dans cette forme de soutien à nos compatriotes rencontre partout

des réponses immédiatement positives. Le consulat général ne s'y trompe pas, qui apporte, dans la mesure de ses moyens, son soutien à ces initiatives. Je suis reparti de Boston avec le sentiment très gratifiant qu'en matière d'engagement associatif, dont on dit souvent qu'il tend à s'étioler, la relève des générations est bien amorcée à FdM-ADFE.

Nous disposons à New-York d'une section solide, expérimentée, qui n'hésite pas à faire du transfert de compétences vers des sections ou groupes plus récents : Boston, Miami, Houston, Chicago. Là aussi, accueil chaleureux et efficace de la part d'une



équipe très soudée autour de Christophe Monier, Janine Guillocheau Archer, Marie-Hélène Benzine, Isabelle Ploix et bien d'autres... La section travaille beaucoup, comme il se doit, à la préparation des élections. Mais elle poursuit aussi son action de fond en matière de classes bilingues, qui bénéficient non seulement à de petits Français, mais aussi à de petits Haïtiens, Canadiens ou autres, solidarité francophone oblige.

Je reviens de ce voyage plein d'optimisme : pour le court terme d'abord, dans la perspective des élections, mais aussi pour le long terme. A voir la vitalité de nos sections nouvelles ou anciennes, on se dit que Français du Monde-ADFE a clairement sa place au sein des communautés françaises aux Etats-Unis, comme expression concrète de l'aspiration à plus d'entraide et de solidarité.

François Nicoullaud

Le Cône Sud en campagne

En Amérique du Sud comme ailleurs les questions scolaires et la qualité des services consulaires demeurent au coeur des préoccupations de nos compatriotes. C'est ce que Marc Jamin, tête de notre liste pour le Cône Sud, et moi-même avons pu vérifier en nous rendant ensemble dans les quatre pays de la circonscription : Argentine, Chili, Uruguay, Paraguay.

Un mot de nos candidats. Marc Jamin est un ancien du réseau des Alliances françaises d'Argentine, et un ancien du Consulat général de Buenos Aires, où il a servi pendant 31 ans, dont 15 au bureau social. Arrivé à l'âge de sept ans en Argentine, il connaît en profondeur la communauté française dont il a aidé, et continue d'aider à titre bénévole, les plus démunis.

Daniel Colas, numéro deux de la liste, habite le Chili depuis 19 ans. Représentant de commerce, il est membre du directoire

acheminer vers la France un nombre important de persécutés politiques.

En troisième position vient Régine Chouchanian, mère de famille fort active, qui a partagé sa vie entre la France et l'Uruguay avant de s'y installer définitivement en 1973. Présidente de notre section en Uruguay, elle l'anime avec talent et générosité.

Au-delà de ces trois positions éligibles, remercions d'avoir bien voulu s'agréger à notre liste Françoise Schwartz, ensei-



Nos deux candidats Daniel Colas et Marc Jamin

Santiago, dans leurs domiciles respectifs, de très sympathiques et vivantes rencontres avec nos militants et sympathisants. Josiane Thierry, présidente de la section de Buenos-Aires, n'a pas été de reste en hébergeant très gentiment le président de l'association!

Nous avons relevé de nombreuses inquiétudes dans nos conversations et au cours de nos visites aux ambassades, aux consulats, à nos beaux établissements scolaires aux noms évocateurs, Mermoz, Saint-Exupéry, Supervielle, Pagnol, Martinez. Partout la hausse rapide des coûts de scolarité, partout de sérieux problèmes liés au coût de la santé pour nos compatriotes. Et aussi, pour ce qui concerne l'Uruguay et le Paraguay, la forte diminution annoncée des responsabilités consulaires des deux postes au profit d'un "pôle consulaire régional" qui sera prochainement créé à Buenos Aires. Encore des centaines et des milliers de kilomètres introduits entre les demandeurs et le traitement de leurs dossiers !



Le Bureau de la section du Chili (Marc Bourguignat, Daniel Colas, Mario Casassus, Évelyne Briffault) avec Marc Jamin et François Nicoullaud

de l'Alliance française, qui a créé et gère le Lycée Saint-Exupéry de Santiago. Il est aussi membre de la commission des bourses et donc fort connu de la communauté des parents d'élèves. Il est enfin vice-président de la section Français du Monde-ADFE de Santiago, aux côtés du Président de la section, notre vieil ami Michel Bourguignat, travailleur social installé au Chili depuis 1970, infatigable défenseur des populations défavorisées et des travailleurs de ce pays, qui a notamment joué un grand rôle au moment du coup d'état du Général Pinochet pour

gnante, membre très active et dévouée de notre section à Buenos Aires, Maria Cristina Hurtado, universitaire, ancienne réfugiée politique chilienne revenue au pays avec la nationalité française, Roque Faraone, enseignant, résidant à Montevideo, et Louis Larlus, avocat en Argentine.

Partout Marc Jamin et moi-même avons été très chaleureusement accueillis, et notamment chez Françoise Schwartz, chez Régine Chouchanian, chez Michel Bourguignat qui ont successivement organisé à Buenos Aires, Montevideo et

Enfin, une tristesse générale devant la diminution brutale de nos crédits d'action culturelle et de coopération, au risque, si cette politique continue encore quelques années, de dilapider le capital de sympathie et de confiance dont la France dispose encore dans la région. Autant de motifs de voter sans hésitation pour nos candidats, les seuls qui se battent pour tenter d'enrayer ces politiques de désengagement et de déclin, les seuls qui proposent des solutions pour remonter la pente.

Fr. N.

Lutte contre le tourisme sexuel avec des enfants

A l'occasion du *Monde à Paris* (ex-salon mondial du tourisme) qui se tenait au mois de mars, plusieurs associations de lutte contre le tourisme sexuel avec des enfants ont bénéficié de stands pour communiquer sur leurs actions auprès des touristes et des professionnels. L'occasion pour ECPAT France de lancer sa nouvelle campagne de communication qui, en rappelant que "recourir à la prostitution de mineurs rend responsable de viol, séquestration, coups et blessures", resitue le tourisme sexuel avec des enfants dans son contexte sordide. L'association a la particularité d'accompagner les professionnels du tourisme en les aidant à comprendre le phénomène, en leur fournissant des outils de communication pour avertir leurs clients et en les formant à faire face à un cas de tourisme sexuel avec un enfant. S'inscrivant en faux contre les idées reçues, ECPAT s'attache notamment à expliquer que le tourisme sexuel avec des enfants est souvent le fait de personnes n'ayant pas de préférence sexuelle pour les mineurs, qui commettent des abus uniquement dans le contexte particulier du voyage.

Et vous, Français voyageurs, que pouvez-vous faire ? Tout d'abord, refuser ces pratiques qui, rappelons-le, sont passibles d'une peine pouvant aller jusqu'à 20 ans de prison. Sur place, boycotez les lieux connus pour encourager ce type d'activités. Enfin, si vous êtes témoins de l'exploitation sexuelle d'un enfant, signalez-le !



Commission nationale pour l'emploi et la formation professionnelle

Réunie le 10 mars à Paris sous la présidence de Monsieur Catta, directeur des Français à l'étranger, elle a examiné les résultats et les demandes de subventions des 41 comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle locaux (CCPEFP).

En 2008, 4017 placements dans un emploi ont été effectués pour un coût moyen de 243 euros. 244 stagiaires ont bénéficié d'une formation pour un coût moyen de 825 euros. L'autofinancement, grâce au partenariat avec les Chambres de commerce et d'industrie, est en forte progression. En 2008, les Chambres ont financé 43 % de l'activité placement. Les femmes représentent 57 % des demandeurs, dont 46 % ont entre 18 et 25 ans et 55 % sont depuis moins d'un an dans le pays.

Pour l'exercice 2009, les crédits disponibles sont de 760 000 euros (612 000 pour l'emploi et 148 000 pour la formation professionnelle), subissant une baisse de 5 %. La quasi-totalité des subventions demandées, tant pour l'emploi que pour la formation, ont été accordées, à l'exception de celle de Londres, où le CCPEFP demandait une subvention sur 3 ans pour transférer activités et personnels au Centre Charles Péguy, mobilisant sur la seule ville de Londres un septième du budget disponible, avec des perspectives de résultats incertains.

Néanmoins, de fortes inquiétudes existent pour le futur : une diminution beaucoup plus importante des crédits est prévue en 2010 et la disparition progressive dans les 3 ans à venir des CCPEFP en Europe a été confirmée. Ce sont les structures nationales d'aide à l'emploi qui prendront le relais. Une nouvelle d'autant plus inquiétante qu'on sait que certaines de ces structures se disent incompétentes, renvoyant nos compatriotes vers les CCPEFP et que plus de la moitié des placements effectués en 2008 l'ont été sur la zone Europe.

Christian Boloch

Députés des Français de l'étranger

Le nouveau découpage des circonscriptions électorales pour les élections législatives est en cours. A la suite de la décision du Conseil Constitutionnel de janvier, ce sont 11 sièges qui permettront aux Français de l'étranger d'être représentés.

Sur proposition gouvernementale, une commission indépendante devra se prononcer sur les circonscriptions des Français vivant à l'étranger comme sur toutes les autres.

Lors de l'assemblée plénière de l'AFE, M. Fabre-Aubrespy, conseiller au cabinet du Premier ministre, a indiqué que les onze sièges seraient vraisemblablement répartis comme suit : 5 pour l'Europe, 2 pour les Amériques, 3 pour l'Afrique et le Moyen-Orient et un pour l'Asie et l'Océanie.

Les impératifs sont serrés : il faudra respecter l'intégrité des circonscriptions des élections à l'AFE, respecter la continuité géographique, avoir un nombre de Français inscrits au 1er janvier 2006 compris entre 80 % et 120 % de la moyenne sur les 11 circonscriptions... Les marges de manœuvre sont faibles et le mode de scrutin, majoritaire, créera forcément des difficultés : Etats-Unis coupés en deux, Israël et pays voisins réunis (les difficultés de déplacement seront grandes pour l'élu d'une telle circonscription), etc.

Le nouveau découpage électoral sera bouclé avant la fin de l'année. Mais ce n'est pas la seule question à régler pour l'élection de députés des Français de l'étranger : celles de la durée séparant les deux tours, des comptes de campagnes, du vote par correspondance doivent également être examinées...

Billet d'humeur

Alors que sur Internet circulent des missives mettant en cause la prise en charge de la scolarité à travers une image des Français de l'étranger forcément privilégiés, Florence Baillon, Présidente de FdM-ADFE Equateur, réagit :

En tant que Française de l'étranger, je constate une fois encore que l'on nous présente systématiquement comme des nantis, vivant de l'argent public de surcroît. Nous sommes deux millions de Français hors frontières, nous ne vivons pas tous aux Etats-Unis et ne sommes pas tous expatriés. La majorité d'entre nous est partie sans

promesse de travail et vit de contrats locaux, avec les Lycées français et les Alliances françaises (ici à Quito un prof diplômé de l'AF gagne 500 dollars en moyenne, l'accès à la Caisse des Français de l'étranger coûtant 250 euros par mois...) et les institutions locales.

Il ne s'agit pas de faire pleurer dans les chaumières de la métropole car si nous vivons ailleurs, c'est que nous l'avons choisi, mais sachez que le réseau des lycées français est précieux quand vos enfants grandissent loin de chez eux, et qu'en permanence Paris fait des coupes sombres, mettant en péril la qualité de l'éducation.

Depuis 1980, FdM-ADFE, qui représente les Français de gauche, s'attache à défendre des tarifs scolaires en relation avec la réalité de chaque pays et un nombre suffisant de bourses, car une bourse pour une pension mensuelle de 300 dollars permet en Equateur à un enfant français de rester dans le système français : eh oui, ce n'est pas Los Angeles !

Ceci dit, la promesse de gratuité du candidat Sarkozy est évidemment démagogue et irréalisable car il n'y aura pas le budget suffisant, sans parler des Français qui peuvent payer quand ce n'est pas leur entreprise qui le fait. Voilà, on est toujours le nanti de quelqu'un, reste à savoir de qui !

Le bilinguisme distingué dans les écoles publiques new-yorkaises



Le 20 mars dernier, à l'occasion de la journée internationale de la francophonie, l'association Education française à New York (EFNY) s'est vu remettre le Venet d'or 2009. Ce prix est décerné chaque année à New York pour honorer une personnalité ou institution

américaine qui contribue à la promotion de la francophonie et des valeurs qu'elle incarne - solidarité, diversité culturelle et multilinguisme - aux États-Unis. La distinction porte le nom du plasticien Bernard Venet, créateur de la sculpture remise au lauréat.

EFNY, où s'investissent plusieurs membres de FdM-ADFE, développe des programmes bilingues français/anglais dans les écoles publiques de New York. Une action qui bénéficie aux 35 000 enfants parlant français à la maison que compte la ville, qu'ils viennent de France, d'Haïti, du Canada, d'Afrique...

Argentine : décès d'Odette Reca

Français du Monde-ADFE a accueilli avec beaucoup de tristesse la nouvelle de la disparition d'Odette Reca, vice-présidente de la section de Buenos Aires. Beaucoup de Français d'Argentine avaient connu Odette lors d'une visite à l'ambassade ou aux services culturels, où elle avait occupé son poste pendant une trentaine d'années pour ensuite profiter d'une retraite bien méritée dont elle n'a malheureusement guère eu le temps de profiter. Malgré sa fatigue, Odette avait tenu à rester active dans l'association, inaugurant même la permanence hebdomadaire de la section au Consulat. Elle laissera le souvenir de sa bonne humeur, de sa jovialité et d'une disposition constamment tournée vers des actions positives.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 28 août :
Travaux en commissions

Samedi 29 août :
Assemblée Générale statutaire

les lieux vous seront communiqués ultérieurement (notamment sur notre site internet)

Adhésion à l'ADFE-Français du Monde :

Merci de contacter votre section locale.

Abonnement à Français du Monde :

16 euros (5 numéros par an)

Nom.....

Adresse.....

Code postal.....

Ville.....

Pays.....

Règlement par chèque bancaire ou postal à

l'ordre de : ADFE-FdM

à envoyer à : ADFE-FdM

62 boulevard Garibaldi, 75015 Paris

PARTEZ EN TOUTE SÉCURITÉ SOCIALE



Expatriés, pensez à votre Sécurité sociale française !

Si vous travaillez, étudiez
ou simplement résidez
à l'étranger, vous avez droit,
comme tout Français,
à la Sécurité sociale.

Caisse d'assurance
volontaire, la Caisse des
Français de l'Étranger
vous protège comme si
vous étiez en France.

cfe

Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés

+ d'informations : 33 1 64 71 70 00
www.cfe.fr